

Rapport du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie.

Session 2021

Contexte réglementaire

Le concours interne pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3 modifié, relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

- des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (mathématiques, physique, note de problématique, anglais)
- une épreuve écrite facultative d'admissibilité (au choix : physique de l'atmosphère, observations et mesures, informatique, climatologie)
- des épreuves orales obligatoires d'admission (mathématiques, physique, anglais, entretien avec le jury)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire. Un candidat ayant obtenu un nombre de points inférieur à 330 (ce qui correspond à une moyenne de 10/20 sur les épreuves obligatoires) à l'issue de l'ensemble des épreuves ne peut être déclaré admis.

L'ouverture du concours pour 2021 et le nombre de places offertes sont fixés par décision du Président-directeur général de Météo-France du 13 décembre 2020 et du 4 mars 2021.

Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet d'une décision du Président Directeur Général de Météo-France en date du 03 février 2021.

Présidente :

- Mme Isabelle DONET, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vice-Présidente :

- Mme Diane VIOUX, conseillère d'administration de l'aviation civile ;

Membres :

- M. Raphaël LEGRAND, ingénieur des travaux de la météorologie ;

- M. Jean-Marc PIETRZAK, chef d'unité technique ;
- Mme Emilia SANCHEZ GOMEZ, chercheur au CERFACS.

Examineurs :

- Grégoire CAYEZ, ingénieur des travaux de la météorologie ;
- M. Guillaume DELMAS, attaché d'administration de l'aviation civile ;
- M. Rémi COUDARCHER, agent contractuel, professeur en informatique ;
- M. Walter DAMIN, professeur agrégé de mathématiques ;
- Mme Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie ;
- Mme Helen ANDRIEU, société Foreign Office ;
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie ;
- M. Patrick JOSSE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Calendrier

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH de Météo-France du 13 décembre 2020 :

- Nombre de postes offerts : 19
- Date limite de dépôt des candidatures : 18 février 2021
- Date des épreuves écrites : du 31 mars au 02 avril 2021
- Date du jury d'admissibilité : 19 mai 2021
- Date des épreuves orales : du 14 au 15 juin 2021
- Date du jury d'admission : 15 juin 2021

Chiffres 2021

Le nombre de candidats, au long des différentes étapes du concours, s'établit comme suit :

- Nombre de candidats inscrits : 6
- Nombre de candidats présents aux épreuves écrites : 5
- Nombre de candidats déclarés admissibles : 3
- Nombre de candidats présents aux épreuves orales : 3
- Nombre de candidats déclarés admis : 1

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours interne ITM 2021

Encore plus que les années précédentes, le concours interne ITM 2021 s'est caractérisé par un nombre de candidats extrêmement faible. Il est donc impossible d'en tirer des conclusions de portée générale, on ne peut que caractériser le petit groupe des personnes qui se sont présentées en 2021, sans que cela ne donne de réelle indication pour les années suivantes.

Parmi les cinq candidats 2021, deux ont obtenu (en admissibilité) une note éliminatoire dans au moins une des matières scientifiques. Cela pose question sur le niveau des candidats qui se présentent à ce concours dont le programme et le niveau sont connus.

Le contexte de l'oral a été très différent entre 2020 (où seul l'entretien avec le jury avait pu être maintenu pour l'oral du fait de la crise sanitaire, avec un coefficient 18) et 2021, où toutes les épreuves orales ont pu être déroulées normalement.

Le candidat qui a été admis le doit à ses résultats sur l'ensemble des matières, y compris l'entretien avec le jury.

Pour les deux autres candidats non retenus à l'issue de l'oral, leurs réponses aux différentes questions du jury ont été soit complètement décalées soit d'un niveau d'analyse et de recul

nettement insuffisants, ce qui a amené le jury à rendre un avis négatif de façon unanime, avec note éliminatoire.

Le nombre et les caractéristiques des candidats de 2021 ne permettent aucune projection sur l'avenir.

La recommandation du jury pour les années suivantes est d'augmenter notablement le coefficient de l'épreuve d'entretien avec le jury (en s'appuyant sur sa pluridisciplinarité), où sont discutés les éléments de carrière et compétences mis en avant par les candidats et où l'on peut identifier leur niveau d'analyse et leur recul sur des questions d'ordre général ou personnel, comme on l'attend d'un futur ingénieur.